**[MODÈLE DE RÉSOLUTION DU CONSEIL DE BANDE APPROUVANT LES PROJETS DE LOI SUR L’ÉVALUATION ET L’IMPOSITION FONCIÈRES AUX FINS DE PRÉAVIS ET DE LA PRÉSENTATION D’OBSERVATIONS (ART. 6)]**

ATTENDU :

A. que La *Loi sur la gestion financière des premières nations*, L.C. 2005, ch. 9 (la « Loi » reconnaît la compétence des Premières Nations notamment pour adopter des lois sur l’évaluation et l’imposition foncières;

B. que le Conseil a examiné et pris en considération le projet de la *Loi sur l’évaluation foncière de la Première Nation \_\_\_\_\_\_\_\_ (20\_\_\_)* et le projet de la *Loi sur l’imposition foncière de la Première Nation \_\_\_\_\_\_\_\_ (20\_\_\_)*, datés du \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ *20­­­\_\_*;

C. que le Conseil estime qu’il est dans l’intérêt de *\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_* d’approuver ces projets de loi en vue d’en donner préavis et de permettre la présentation d’observations, comme l’exige la Loi,

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU :

1. que la *Loi sur l’évaluation foncière de la Première Nation \_\_\_\_\_\_\_\_\_ (20\_\_\_)*,conforme en substance à la version du \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ 20­­­\_\_, soit par la présente approuvée aux fins de préavis et de la présentation d’observations, comme l’exige la partie 1 de la Loi.

2. que la *Loi sur l’imposition foncière de la Première Nation \_\_\_\_\_\_\_\_\_ (20\_\_\_)*,conforme en substance à la version du \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ 20­­­\_\_, soit par la présente approuvée aux fins de préavis et de la présentation d’observations, comme l’exige la partie 1 de la Loi.

[Note à la Première Nation : Si vous utilisez un plan de consultation pour établir le processus de préavis et de présentation d’observations, veuillez ajouter le libellé suivant :] 3. Le plan de consultation daté du \_\_\_\_\_\_ 20\_\_, qui expose le processus à suivre par la [PREMIÈRE NATION] \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ pour donner des préavis et recevoir des observations écrites sur les projets de loi, est par la présente approuvé et il est ordonné à l’administration de mettre en œuvre ce plan.